

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° I - 339

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 25

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« aux articles L. 252-1 à L. 252-5 »,

les mots :

« au chapitre II du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.